

Initiatives ministérielles

ils tombent dans un piège: ils n'ont pas le droit de contribuer au Régime d'assurance-chômage et ne peuvent pas en profiter non plus. Les changements que nous proposons permettront aux Canadiens plus âgés d'être admissibles aux prestations d'assurance-chômage aussi longtemps qu'ils voudront bien travailler.

Cette mesure, monsieur le Président, et les autres mesures prévues dans le cadre du projet de loi C-21 constituent une application nouvelle et intelligente du Régime d'assurance-chômage, une application qui rendra ce régime plus pertinent et l'orientera davantage sur la formation, orientation qui aurait dû prendre place depuis longtemps.

[Traduction]

M. Peter Milliken (Kingston et les Îles): Monsieur le Président, je voudrais tout de suite exprimer mon indignation devant la manière dont le gouvernement a choisi de clore le débat sur ce projet de loi. A dire vrai, c'est l'une des plus choquantes mesures. . . Le ministre rit. Voilà tout ce que ce gouvernement sait faire. Ses députés se moquent pendant qu'il écrase les droits du Parlement. Je dis que c'est là un autre exemple de mesure bien mal choisie. Je voudrais souligner certains des aspects inacceptables des agissements du gouvernement à cet égard, parce qu'il ont été nombreux depuis les élections de novembre dernier.

Le premier passage que je voudrais lire est de l'ancien vice-premier ministre, M. Erik Nielsen. J'ai son livre ici, pour ceux que cela intéresse. Le 11 décembre 1964, encore député du Yukon, il a dit, comme on peut le voir à la page 11059 du hansard:

Le recours à la clôture a toujours répugné au sens de l'équité des Canadiens. Pour ma part, je crois qu'on ne devrait jamais bâillonner ceux qui veulent discuter librement dans un débat parlementaire.

Il a ajouté, comme on le voit à la page 11061:

Je voterai aussi, le moment venu, contre l'imposition de la clôture à la Chambre des communes, contre les manoeuvres tendant à bâillonner et à juguler la discussion parlementaire, parce que c'est ce qui se passe en ce moment.

Ce sont les propos de l'ancien vice-premier ministre, un ancien collègue des ministériels. Il aurait eu honte, extrêmement honte, d'assister au spectacle que le gouvernement offre à la Chambre aujourd'hui. Son livre, une véritable délectation pour l'esprit, ce livre qui renferme une magnifique annexe est un ouvrage dont je recommanderais la lecture aux ministériels. Lorsqu'ils réfléchiront à l'avenir de leur carrière à la Chambre, ils trouveront peut-être utile d'examiner l'évaluation que fait l'ancien vice-premier ministre de leurs réalisations passées.

Après avoir pris connaissance de cet ouvrage, je me demande comment le gouvernement peut concilier son comportement d'aujourd'hui avec l'exemple donné par M. Nielsen et, bien sûr, par tous ses dirigeants antérieurs. Ce gouvernement a imposé la clôture plus souvent que n'importe quel autre gouvernement. Jamais dans toute l'histoire du Canada un gouvernement n'a-t-il imposé la clôture aussi souvent que le gouvernement actuel, et nous ne siégeons que depuis 10 ou 11 mois, en théorie seulement, puisque nous avons en fait siégé beaucoup moins de temps que cela.

Voyons un peu combien de fois la clôture a été appliquée. En décembre dernier, le gouvernement l'a appliquée pour suspendre le Règlement de la Chambre afin de faire adopter à toute vapeur le projet de loi sur le libre-échange. Puis, il l'a imposée trois fois pour ce projet de loi. C'était la première depuis 1956 qu'on abusait à ce point de cette procédure. Trois fois le gouvernement l'a appliquée pour ce projet de loi. Il lui a fallu un rien de temps pour faire adopter ce projet de loi en bâillonnant la Chambre à chaque étape, dès qu'il en avait la chance.

On pourrait penser qu'après avoir procédé ainsi une fois, le gouvernement aurait abandonné et aurait dit: «D'accord, nous avons peut-être abusé de notre position une fois, mais nous avons des raisons.» En effet, il a soutenu qu'il avait de bonnes raisons parce que le projet de loi avait été étudié au cours d'une législature antérieure. Or, examinons les faits.

Le gouvernement nous a rappelés après trois mois de vacances: janvier, février et mars. Nous avons siégé en avril, mai et juin, et dès juin, le gouvernement applique de nouveau la clôture parce qu'il prétend que nous n'adoptons pas ses projets de loi assez rapidement.

Si l'adoption des projets de loi ne se fait pas assez rapidement au goût de la bande des ministériels, ils n'avaient qu'à nous rappeler pour nous les faire étudier en janvier, février et mars. Ils ont dit plutôt: «Non, nous pouvons nous passer du Parlement. Nous ne voulons pas entendre parler du Parlement. Il nuit à notre réputation. Il nous discrédite auprès du public qui peut alors voir combien nous sommes médiocres.» On comprend qu'ils adoptent cette attitude parce qu'ils sont abominables. Ce projet de loi est abominable, mais j'en ferai l'évaluation dans un instant.

Ce n'est pas tout. La clôture a été appliquée trois fois en juin, au sujet du projet de loi sur la protection des obtentions végétales, à l'étape de la deuxième lecture du projet de loi dont il est question en ce moment et au sujet de la modification de la taxe d'accise. Nous avons ensuite reçu avis, en octobre, concernant le projet de loi C-36. Un avis nous a été donné l'autre jour au sujet du projet de loi de l'impôt sur le revenu, le C-28. On nous met maintenant le bâillon, en vertu d'un autre article du Règlement, certes, mais ce n'en est pas moins le bâillon.